

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES ET
DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 14 AVRIL 2009 -

Etaient présents ou représentés : M. ARAGUAS, M. ATTEIA, M. BAILLON, M. DEVILLERS, Mme FOURNES, M. LAPAIRE, Mme MANES GALLO, M. COQUELIN, Mme FENOUEILLAT, M. LAÜGT, Mme MALTONE, M. METAYER, Mme MICHEL, M. VENTURA, M. ARCELIN, Mme BABIN, Mme LABORDE, Mme VOISIN, M. CAPEL, Mlle CARVALHO, M. DUVERGER, M. GUILHEM GUERY, Mlle LAUROUA, M. LOUVRADOUX, M. SIDI, M. VEILLET, Mme TAHAR.

Etaient invités : Mme NORMAND, M. ESCADAFAL, M. PIALOUX, Mme LARGOUE, Mme TEMPLIER, Mme LEBARS.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2009 est reportée à la séance du 28 avril 2009.

I – ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CEVU

Le Président fait un rappel de la réglementation concernant le mode d'élection du vice-président du CEVU. Il précise notamment que le vice-président est élu sur proposition du Président. Il annonce que M. Jean-Yves COQUELIN est le candidat qu'il a choisi et il invite celui-ci à faire son discours (cf. copie du discours en annexe).

M. LAÜGT, vice-président du CEVU sortant, souhaite faire savoir aux membres du CEVU qu'il soutiendra la candidature de M. COQUELIN.

Le Président demande aux membres du CEVU de passer au vote.

M. COQUELIN est élu au premier tour, avec 24 voix pour et 4 bulletins blancs.

II – ELECTION DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT DU CEVU

Le Président donne lecture d'une lettre de M. CAPEL, datée du 14 avril 2009, dans laquelle le vice-président étudiant annonce sa démission pour des raisons liées à ses études. M. CAPEL précise que cette démission n'a aucun lien avec l'élection du nouveau vice-président du CEVU, M. COQUELIN.

Le président annonce le report de l'élection du nouveau vice-président étudiant à la prochaine réunion du CEVU prévue le 28 avril 2009.

III – LES CONSEQUENCES DE LA MOBILISATION ACTUELLE SUR LE CALENDRIER 2008-2009

Le Président souhaite qu'un travail de prévision d'un nouveau calendrier 2008-2009, commencé la semaine précédente avec les directeurs et les responsables administratifs des UFR, soit effectué par le CEVU.

M. COQUELIN invite le conseil à réfléchir sur des hypothèses de calendrier.

M. LAÜGT déclare que le Conseil d'Administration a déjà voté à l'unanimité un certain nombre d'avis à ce sujet, lors de sa séance du 27 mars 2009. Qu'en est-il de ces votes ?

Le Président répond qu'aucune date n'a réellement été fixée. Il précise qu'il ne souhaite pas qu'un vote à bulletin secret sur le déblocage de l'université soit mis en place trop rapidement. Il n'y aura consultation que s'il n'y a pas d'amélioration prochaine de la situation.

M. COQUELIN fait valoir que le temps passe et qu'il faut avancer vers une solution partagée.

M. ARAGUAS demande pourquoi passer par un référendum. Il préconise de faire confiance à l'équipe présidentielle et au CEVU qui est le mieux à même de donner des conseils.

M. CAPEL souligne que le référendum pourra donner à la communauté universitaire la possibilité de s'exprimer officiellement. Au Conseil d'Administration ensuite de voir ce qu'il faut faire du résultat de ce vote.

M. DUVERGER fait remarquer que la fin du mouvement ne va pas se décréter au niveau des conseils.

M. BAILLON déclare que la priorité est de sauvegarder la possibilité de délivrer les diplômes à tous les étudiants.

M. LOUVRADOUX estime que la reprise des cours est dans l'intérêt de tous les étudiants. Il n'y a pas d'antinomie entre la reprise des cours et la mobilisation.

Mme FOURNES souhaite sauvegarder l'union entre BIATOSS, étudiants et enseignants qui est exemplaire. Elle évoque un risque de division des enseignants en cas de consultation à bulletin secret.

M. PIALOUX estime que l'on oublie trop les assemblées générales. Les conseils ne doivent pas voter les dates de sortie de crise, sinon il existe un risque de blocage plus dur. Il se pose trois questions :

- Quelle est la date limite de sortie de crise pour que l'année soit validée ?
- Quel est le risque majeur que l'année ne soit pas reconnue par le Rectorat ?
- Quelle va être la valeur de nos diplômes dans les universités de Lettres ?

Le Président répond que la date limite dépendra de l'entretien qu'il aura avec le Ministère le 21 avril prochain. A priori, une série de cinq semaines de cours serait suffisante aux yeux de celui-ci. Le Rectorat suivra la position du Ministère.

M. CAPEL pense que tout dépend de la question qui sera posée au référendum. Il faut donner une chance à tous de s'exprimer. Une date devrait être fixée dès aujourd'hui.

Le Président pense que si le CEVU demande par une motion un geste de la part du Ministère, une évolution sera possible.

Mme MALTONE souhaiterait éviter dans l'immédiat l'organisation d'un référendum qui conduirait à une radicalisation de la situation. Elle préconise de maintenir l'occupation active de l'université et de reprendre les activités dans un cadrage différent.

M. LAÜGT rappelle qu'il n'a jamais été question d'appeler à une reprise normale des cours. Une période de dix semaines de cours est inenvisageable. Il faut prévoir des dispositions pédagogiques particulières. Si on atteint les 2/3 des cours en présentiel, on devrait pouvoir passer. Les étudiants doivent pouvoir passer leurs examens et valider leur année.

M. VEILLET estime que la formation à distance doit être mise en place pour les étudiants qui ne peuvent pas venir à l'université.

Le Président suggère de combiner les cours en présentiel et ceux en ligne. Les examens devront porter sur ce qui a été fait.

M. VEILLET demande à ce que les étudiants puissent changer de statut, à savoir passer du régime assidu vers le régime dispensé.

M. COQUELIN rappelle que les approches pédagogiques sont de la responsabilité des enseignants. A chacun d'adapter son enseignement. Le dispositif pédagogique choisi devra être validé par le conseil d'UFR et le directeur de l'UFR devra faire un affichage très précis à l'attention des étudiants. C'est aux UFR de prendre en charge la mise en œuvre des dispositifs pédagogiques particuliers.

Le conseil d'UFR doit également adapter les contrôles des connaissances dans la perspective d'alléger la première session du second semestre, mais aussi la seconde session des deux semestres. L'organisation de la seconde session en septembre semble être la meilleure solution. L'annonce plusieurs mois à l'avance des dates de la seconde session permettrait aux étudiants de s'organiser. Un travail de suivi sur les modalités des examens devra être fait par le bureau des examens, en accord avec les UFR. En aucun cas les règles de calcul ne devront être modifiées dans le logiciel APOGEE.

M. VEILLET souhaite que les étudiants présentant des cas particuliers puissent être examinés par une instance particulière.

M. COQUELIN présente une proposition de calendrier effectuant un compte à rebours à partir de la seconde session de septembre (cf. document en annexe) :

- ✓ 1^{ère} session : du 15 au 20 juin.
- ✓ Période de cours : du 4 mai au 6 juin.

Mme MALTONE demande si les cours hors les murs doivent être comptabilisés et si les enseignants non titulaires seront payés.

M. LAÜGT répond que, prendre en compte les cours hors les murs, nous exposerait à des recours.

M. RAMBAUD ajoute que les chargés de cours seront payés, car ils auront été empêchés de faire leurs heures de cours. Ce principe avait déjà été adopté les années précédentes.

M. VENTURA demande qu'une motion soit votée. Il en donne lecture.

Le Président relit de son côté une motion déjà proposée en assemblée générale.

M. BAILLON préconise de relayer la motion votée par l'AG. Il soutient donc le maintien de la motion lue par le Président.

Le Président estime que les deux motions peuvent être votées.

M. PAQUELIN intervient pour parler du cas du DAEU : il rappelle que les cours du DAEU ont eu lieu et qu'il y a neuf épreuves à organiser. Il propose d'organiser :

- ✓ la première session du 4 au 12 mai 2009, avec des DPP du 8 au 18 juin,
- ✓ une seconde session du 22 au 30 juin.

Le Président propose de voter sur cette proposition d'organisation des examens du DAEU.

La proposition est adoptée avec 25 voix pour et 1 abstention.

M. PAQUELIN expose ensuite sa proposition de calendrier pour le passage de la certification informatique et internet (C2i) (253 personnes) :

- ✓ Passage des épreuves entre 12h30 et 13h30, puis à partir de 17h, le 30 avril, 6 mai, 13 mai, 27 mai, 4 juin et 9 juin.

Le Président soumet au vote cette proposition de calendrier pour le C2i.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. DUTHEIL pose la question des certifications CLES et CLUB.

M. COQUELIN répond que la question sera traitée plus tard.

Mme VOISIN pose également le problème des étudiants de Mayotte. Elle demande le maintien du calendrier initial des examens pour les deux sessions.

Le Président soumet cette proposition au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La motion de M. VENTURA est proposée au vote.

Elle est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions.

La motion de l'AG est proposée au vote.

Elle est adoptée par 25 voix pour et 3 abstentions.

M. COQUELIN présente au conseil un calendrier pour la seconde session des examens :

- ✓ 2^{ème} session à partir du 3 septembre 2009.
- ✓ Remise des notes le 15 septembre.
- ✓ Organisation des jurys du 18 au 21 septembre.

Mme FENOILLAT intervient à propos du fonctionnement de l'antenne d'Agen. Elle rappelle que les cours ont été assurés et qu'il n'y a eu que très peu de perturbation. Elle demande une organisation anticipée des examens pour les quelques épreuves terminales.

Mme FOURNES fait savoir qu'il n'y a pas eu de cours magistraux en espagnol à Agen.

M. VEILLET souhaite que les étudiants d'Agen ne soient pas pénalisés.

Le Président propose de voter la proposition d'anticipation des examens pour l'antenne d'Agen.

La proposition est adoptée par 17 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

M. COQUELIN donne les dates des prochaines réunions :

- Lettre de cadrage (affiner le texte précédemment établi par M. LAÜGT) – appel à projets pédagogiques : 28 avril 2009, avec présentation par M. LAPAIRE.
- Calendrier du quadriennal : la remontée de la première ébauche pour le 15 mai est impossible. Elle est reportée au 15 juin.
La date butoir de l'AERES du 15 octobre 2009 ne pourra être dépassée.
- Le 13 mai, une matinée sera consacrée à la présentation de la lettre de cadrage.
- Le 28 mai, le CEVU fera le point sur le quadriennal et les droits d'inscription.

M. PEROT souhaite aborder le problème des points sport du second semestre. Il demande la reconduction des notes du premier semestre sur le second semestre pour les étudiants qui ont commencé les cours du second semestre.

Le Président répond que ce principe ne lui paraît pas réglementaire et qu'il est préférable de reparler de ce problème d'ici deux semaines.

Le Président,

Patrice BRUN

